Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210617-DCM21-110-DE
Date de télétransmission : 22/06/2021
Date de réception préfecture : 22/06/2021

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21.110

L'an deux mille vingt et un, le 17 juin, à 17 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase du lycée de l'Atlantique, sans public compte tenu de l'état d'urgence, retransmis en direct sur le site internet de la ville, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
Le 11 juin 2021	Le 11 juin 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, M. Gérard FILOCHE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :
Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Didier SIMONNET
Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Philippe CAU
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Didier SIMONNET
M. Julien DURESSAY représenté par Mme Nadine DAVID
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Philippe CUSSAC

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Odile CHOLLET

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 32
Nombre d'absent excusé : 1

M. Gilbert THULEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ŒUVRE MEMORIELLE « LE SOUFFLE » - DEMANDE DE SUBVENTIONS ET DE FINANCEMENTS DIVERS

RAPPORTEUR : M. FILOCHE

VOTE : UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210617-DCM21-110-DE
Date de télétransmission : 22/06/2021
Date de réception préfecture : 22/06/2021

Les bombardements de janvier et d'avril 1945 ont détruit la Ville de ROYAN à 85 %, tuant plus de 400 civils et 47 militaires allemands. Les blessés se comptent par centaines.

Il n'existe que peu de traces dans la Commune aujourd'hui, à l'exception du Carré du Souvenir dans le cimetière des Tilleuls et d'une photographie placée devant l'Église Notre-Dame.

C'est pourquoi, la Ville de ROYAN a souhaité éclairer de façon commémorative et pédagogique ces faits de guerre et les remettre en mémoire auprès de la population et des visiteurs pour honorer celles et ceux qui y ont perdu leurs vies.

Dans ce cadre, la Ville de ROYAN a lancé un concours d'artistes en vue de la réalisation d'une œuvre mémorielle rappelant cet épisode douloureux de l'histoire royannaise sur le site du Fort du Chay, à l'issue duquel a été retenue l'œuvre intitulée « LE SOUFFLE » de l'artiste Monsieur Luc RICHARD.

Cette œuvre doit s'accompagner d'un chemin pédagogique permettant de saisir les enjeux de la création de ce mémorial. Le parcours pédagogique sera enrichi par une application numérique présentant une reconstitution virtuelle 3D du Fort du Chay.

Le projet de financement prévisionnel s'élève à 158.500 € (cent cinquante-huit mille cinq cents euros) correspondant au coût de l'opération globale, incluant l'œuvre mémorielle rémunérant l'artiste, les travaux d'aménagement de l'œuvre, la signalétique patrimoniale et la communication événementielle, dont 72.000 € (soixante-douze mille euros) pour l'œuvre et 37.000 € (trente-sept mille euros) pour les travaux :

DEPENSES		
Œuvre mémorielle		72 000
Travaux		37 000
Panneaux		
	conception graphique	1 500
	fabrication	6 000
Contenus numériques		
	reconstitution virtuelle	11 500
	création webapp	20 500
Communication évènementielle		10 000
TOTAL		**158 500**

Le contexte économique et financier actuel contraint les Collectivités Territoriales comme la Ville de ROYAN à rechercher des sources de financement complémentaires, notamment dans les ressources privées, généralement en valorisant son patrimoine. Au-delà des modes de financement standards, le mécénat de particuliers ou d'entreprises ainsi que le financement participatif s'inscrivent dans cette problématique.

Le CROWDFUNDING (ou financement participatif) permet aux Collectivités de diversifier les sources de financement, de compenser la moindre capacité de recours à l'impôt, la baisse des dotations publiques et d'impliquer les citoyens par l'utilisation d'une plateforme dématérialisée de collecte de fonds.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de toute personne morale, personne physique susceptible d'aider à la réalisation du projet incluant l'œuvre mémorielle rémunérant l'artiste, les travaux d'aménagement de l'œuvre, la signalétique patrimoniale et la communication événementielle, de mettre en œuvre tout mode de financement susceptible de diminuer le coût de l'opération pour la Ville de ROYAN et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles.

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210617-DCM21-110-DE
Date de télétransmission : 22/06/2021
Date de réception préfecture : 22/06/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de solliciter l'aide financière de toute personne morale, personne physique susceptible d'aider à la réalisation du projet incluant l'œuvre mémorielle rémunérant l'artiste, les travaux d'aménagement de l'œuvre, la signalétique patrimoniale et la communication événementielle,
- de mettre en œuvre tout mode de financement susceptible de diminuer le coût de l'opération pour la Ville de ROYAN,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

MAIRIE DE ROYAN 17205

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 juin 2021

Certifié conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
Hubert THOMAS

MAIRIE DE ROYAN 17205